



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

CIA : LA DOUBLE PEINE

Marseille, le 28/02/2025.

C'est sans doute ce que ressentiront certains agents de la Métropole lorsqu'ils découvriront, au mois de juin sur leur fiche de paie, le montant de CIA qui leur sera versé cette année.

SEULS LES AGENTS DE CATEGORIES A ET B SONT CONCERNES

En effet, les cadres et cadres intermédiaires qui ont été reclassés en 2024 dans un groupe fonction inférieur, lors de la dernière réorganisation et la refonte du RIFSEEP, constateront, si leur manière de servir est conforme aux attentes, **une perte de CIA qui varie de 56 euros bruts pour les A à 83 euros bruts pour les B**

- ◇ Après s'être sentis dépréciés dans leurs fonctions pour ne pas encadrer assez d'agents ou ne pas disposer du bon grade pour être reconnus dans leurs véritables fonctions.
- ◇ Après avoir vu les commissions de réexamen des situations indemnitaires individuelles être suspendues.
- ◇ Après s'être fait supprimer par le gouvernement la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) qui venait peut-être compenser une perte de salaire au regard de l'inflation.



LA COUPE EST PLEINE SURTOUT POUR LES CATÉGORIES B, VÉRITABLES VARIABLES

Malgré toutes les bonnes volontés affichées et les efforts constants de l'administration à maintenir un haut niveau de rémunération à l'échelle de notre territoire, certains se sentent totalement déconsidérés et attendent plus de justice et des mesures compensatoires.

**La FSU propose d'appliquer le RI expérience
avec une augmentation mécanique
pour atteindre le plafond de l'IFSE en fin de carrière !**